

Préavis Municipal No 52-2010 au Conseil communal de Cugy VD

Révision du règlement communal sur le cimetière et les inhumations

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal no 52/2010, relatif à la révision du règlement sur le cimetière et les inhumations.

1. Situation actuelle

Le règlement actuel traite des dispositions relatives aux tombes à la ligne, aux tombes cinéraires, aux caveaux, au Columbarium et au Jardin du Souvenir.

En vigueur depuis 2006, le Columbarium et le Jardin du Souvenir accueillent les urnes et cendres funéraires de plusieurs personnes. Depuis cette date, il s'avère nécessaire d'apporter quelques améliorations pour la bonne gestion du site.

Une demande pour un caveau n'ayant jamais été formulée, et vu l'exiguïté de la place à disposition, la Municipalité a décidé de ne plus offrir cette possibilité.

Il a semblé nécessaire à la Municipalité, afin de respecter le délai légal de repos du corps (15 ans), de modifier la durée de location des niches du Columbarium et des concessions et d'ajuster le montant des taxes, de compétence municipale, à ces nouvelles périodes. Ce document est joint, en annexe, pour information.

Afin de rendre la lecture de ce document plus efficiente, certains articles ont été déplacés.

Le projet de modification du règlement a été soumis pour accord au Département de la santé publique et de l'action sociale.

2. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal no 52-2010 ;
- vu la nécessité de réviser et compléter le règlement communal sur le cimetière et les inhumations ;
- ouï le rapport de la commission ad hoc ;
- considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal de Cugy VD décide

- d'accepter le règlement communal sur le cimetière et les inhumations révisé

Adopté en séance de Municipalité le 12 avril 2010

Annexes : Règlement du cimetière
 Tarif des taxes